



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1201

13 Aout 2015

- **Problèmes de légitimité et de crédibilité avec les législatives du 9 août en Haïti**
- **Le CEP entend sévir contre les perturbateurs du scrutin**
- **Le chef de service, accusé par Opont, dément**
- **Sept partis politiques dénoncent les irrégularités observées lors des législatives**

>> **Problèmes de légitimité et de crédibilité avec les législatives du 9 août en Haïti**

Quels résultats seront proclamés pour les législatives du 9 août 2015 ?

Violences, manque d'organisation institutionnelle, retards dans le processus de vote ont influé sur la volonté des électrices et électeurs à se rendre aux urnes.

Le niveau, très faible, de participation des votants risque d'entamer la crédibilité du scrutin et la légitimité des candidats qui seront déclarés vainqueurs par le Conseil électoral provisoire (CEP). Après plus de 4 ans sans aucune élection, tout semble avoir été planifié pour aboutir à des complications, au lieu d'une expérience démocratique nouvelle.

Les Haïtiens ont été surpris, à partir de janvier 2015, par la création sans précédent de nouveaux partis politiques, dont un grand nombre a été créé à l'ombre de l'administration politique de 2011.

Le public attend de connaître les résultats de ce scrutin où étaient en lice environ 1 800 candidats, la plupart sans aucune expérience porteuse, pour 139 postes de parlementaires à pourvoir (119 à la chambre des députés et 20 au sénat).

Les opérations électorales de dimanche se sont déroulées dans un climat de méfiance.

Plusieurs voix commencent par demander l'annulation, purement et simplement, de ces élections, au regard des violences et du manque d'organisation institutionnelle.

>> **Le CEP entend sévir contre les perturbateurs du scrutin**

Le Conseil électoral provisoire annonce des sanctions contre tout individu, qui serait impliqué dans des actes visant à perturber le scrutin du dimanche 9 août 2015.

« Le CEP n'entend pas rester les bras croisés » et sévira contre tous les fauteurs de troubles, coupables de bourrage d'urnes et de saccages dans les centres de votes, entre autres, indique Pierre Louis Opont, le président de l'organisme électoral.

Le Conseil électoral provisoire devra décider de la validité du scrutin, ou de la reprise du processus de vote dans différentes circonscriptions électorales où les centres de vote n'ont pas pu fonctionner.

Or, « le scrutin du 9 août 2015 était entaché de graves irrégularités, d'actes de violences et de fraudes. Il s'est déroulé dans l'irrespect total de la Dignité humaine. Le CEP a tenu, à tout prix, à réaliser des élections, sans tenir compte de la qualité de celles-ci », estime un réseau de 1 500 observateurs du Réseau national de défense des droits humains, du Conseil national d'observation et du Conseil haïtien des acteurs non étatiques.

« Il ne fait aucun doute que ce scrutin soulève le problème de légitimité des prochains représentants au Parlement haïtien », estiment ces organisations qui mettent en garde contre toute banalisation des faits enregistrés le 9 août 2015.

Parmi les manquements relevés, le réseau de 1 500 observateurs signale le manque de préparation du CEP, l'absence de campagne électorale des candidats, la sensibilisation tardive des électeurs, le manque de temps pour l'éducation civique des citoyens, les irrégularités sur les listes électorales partielles, l'inaccessibilité des centres de vote, le non fonctionnement des numéros d'urgence du CEP au jour du scrutin, l'insécurité préélectorale, etc.

« Nous allons améliorer tout ce qui mérite d'être corrigé », souligne le directeur exécutif du CEP, Mosler Georges, qui dit attendre l'ouverture d'enquêtes en vue des sanctions et des décisions à prendre contre les responsables d'actes de violences.

Même après le dépouillement, il y a des endroits où des responsables de centres de vote ne pouvaient pas sortir avec le matériel, à cause des tentatives d'accaparement entreprises par certaines personnes.

En outre, les unités qui produisaient les bulletins avaient manifesté une volonté pour ralentir la production de bulletins et de mandats pour les partis politiques, fustige-t-il, déplorant le comportement d'un chef de service qui se serait enfui avec un lot de mandats des partis politiques. Il est actuellement recherché pour venir rendre compte de son acte.

Les violences ont affecté 4 % des centres de votes, soit 64 sur 1 508, c'est-à-dire 5 % de l'électorat, selon P. L. Opont, qui se dit, tout de même, globalement satisfait pour avoir limité les dégâts.

>> **Le chef de service, accusé par Opont, dément**

Accusé par le président de l'institution, Pierre Louis Opont, de s'être enfui avec des mandats et du matériel appartenant au CEP, le chef de service Joseph Hébert Lucien apporte un démenti dans plusieurs médias.

Pour expliquer son départ inopiné du CEP, à 1 heure du matin le samedi 8 août 2015, J. H. Lucien dit avoir subi des menaces de la part de représentants de partis politiques. Il affirme être à la disposition de la justice, tout en rejetant l'accusation, selon laquelle il aurait emporté des mandats destinés aux représentants de partis ainsi que du matériel appartenant au CEP.

M. Lucien affirme aussi avoir été agressé verbalement par Pierre Louis Opont, alors qu'il faisait face à d'énormes difficultés dans son travail.

Lors d'une conférence de presse bilan, au soir du 9 août, Pierre Louis Opont a indiqué qu'[une plainte a été](#)

Il y avait plus de 3 mandataires dans 90 % des bureaux de vote. Le Parti haïtien *tèt kale* (PHTK) du président Michel Martelly était représenté à 68 % dans les bureaux de vote, fait-il savoir.

Certaines irrégularités seraient, entre autres, dues à une rupture de matériels d'impression qui n'étaient pas efficaces.

90 % des bureaux de vote ont été installés à 9 heures du matin et 92 % des matériels ont été disponibles, affirme M. Opont pour justifier la « performance » de la machine électorale.

[déposée contre le chef de service](#) qui, selon lui, était en cavale. Presqu'au même moment, celui-ci parlait en direct sur la station privée Radio Zénith Fm.

« Il a laissé le CEP sans avertir son supérieur hiérarchique... Nous n'avons pas de nouvelles à date. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur ses motivations », a ajouté M. Opont, parlant toutefois « d'une volonté délibérée du chef de service de saboter le processus ».

La question de mandats, destinés aux représentants de partis politiques au sein des bureaux de vote, lors du premier tour des législatives, a particulièrement agité l'opinion ce week-end.

Le jour du vote, des heurts ont éclaté dans certaines zones, à l'image de Marigot (Sud-Est), en lien avec cette affaire.

>> **Sept partis politiques dénoncent les irrégularités observées lors des législatives**

« L'entêtement du Conseil électoral provisoire a conduit à une catastrophe qui aurait pu être évitée ».

Le CEP « a systématiquement refusé de prendre en considération les protestations et les conseils des principaux acteurs, qui ont demandé aux membres du CEP de respecter le décret électoral et de prendre des mesures qui auraient pu éviter ce drame au pays ».

Telle est la position de 7 partis et regroupement politiques, dont Fanmi lavalas, Renmen Ayiti et la Fusion des sociaux-démocrates.

L'ampleur des fraudes et des irrégularités est telle que les résultats risquent d'hypothéquer la suite du processus électoral dans son ensemble. Ce qui aurait des conséquences désastreuses sur la stabilité et la paix dans le pays, selon ces partis politiques.

La non-publication de la liste électorale 30 jours avant les élections, suivant l'article 33 du décret électoral, l'absence des cartes d'accréditation des mandataires, les changements d'adresse non sollicités de plusieurs électeurs, constituent, entre autres, des signes avant-coureurs (prévisibles) qui auraient dû inciter le CEP à reporter le premier tour des législatives de 2015.

Ces partis politiques demandent la formation d'une commission mixte, composée des représentants des partis politiques, de la société civile et du CEP, en vue d'évaluer l'ampleur des dégâts et de proposer une solution, qui pourrait ramener la confiance des électeurs et garantir le succès de la suite du processus électoral.

A lire également :

- Les risques d'une crise post-électorale en Haïti (www.alterpresse.org/spip.php?article18649);
- Le rendez-vous manqué des législatives du 9 août en Haïti (www.alterpresse.org/spip.php?article18673);
- Élections : Que le CEP se méfie de « tous ceux qui lui affirment que tout s'est bien passé » ! "Dans au moins 50 % des centres de vote, des actes d'intimidation, de violences et de fraudes électorales ont été enregistrés" (www.alterpresse.org/spip.php?article18664);
- La communauté internationale salue la tenue des législatives du 9 août, mais demande des enquêtes (www.alterpresse.org/spip.php?article18663);
- L'agent intérimaire de Ouanaminthe, Samuel Fidèle, arrêté pour bourrage d'urnes (www.alterpresse.org/spip.php?article18658);
- 2 morts dans le Nord lors du premier tour des législatives, marquées d'irrégularités (www.alterpresse.org/spip.php?article18659).